

Ville de Villeneuve d'Ascq

Décision



Objet : Affaire n°21S0027 : Rédaction des procès-verbaux de séance du Conseil Municipal et d'autres réunions municipales - Avenant de prolongation des délais

N° : VA_DEC2025_599
Service : Marchés Publics

Nous, Gérard CAUDRON, Maire de Villeneuve d'Ascq, agissant en cette qualité,

Vu la délibération VA_DEL2020_61 du 5 juillet 2020 donnant délégation dans le cadre de l'article L 2122-22 du Code général des collectivités territoriales et fixant le seuil de délégation à 214 000 € HT pour les marchés de fournitures et services et à 1 000 000 € HT pour les marchés de travaux,

Vu l'article L2194-1 6° et R2194-8 du Code de la commande publique.

décidons

De conclure avec la société H2 COM située à Paris (75009), titulaire du marché n°21S0027 Rédaction des procès-verbaux de séance du Conseil Municipal et d'autres réunions municipales un avenant n° 1 afin de prendre en compte la prolongation du marché de 9 mois soit jusqu'au 30/06/2026.

<u>Montant annuel du marché :</u>	22 000 € T.T.C
<u>Montant maximum pour 4 ans :</u>	88 000 € T.T.C.
<u>Durée de la prolongation :</u>	8 800 € T.T.C

<u>Nouveaux montant du marché :</u>	96 800.00 € T.T.C
-------------------------------------	-------------------

<u>Imputation budgétaire:</u>	6226
-------------------------------	------

Politique publique (domaine-action-activité) : 16.1.1 Fonctionnement du conseil municipal et de l'exécutif

Fait à Villeneuve d'Ascq
le mardi 16 septembre 2025

Le Maire,
Gérard CAUDRON

ID télétransmission : 059-215900930018-20250101-213522-AU-1-1
Date AR Préfecture : mercredi 24 septembre 2025

